

Vade-mecum des pathologies successorales

NEW

Le règlement de certaines successions, mêmes simples, parfois s'éternise. Mauvaise volonté des héritiers ou de l'un d'eux, conflits ouverts, difficultés liées à la situation d'indivision ou à l'importance des dettes... Cette formation donne aux praticiens les outils pratiques qui évitent ou permettent de surmonter un blocage en garantissant la sécurité des héritiers et des tiers.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Connaître les règles d'obligation et de contribution aux dettes et charges successorales
- Maîtriser les différentes options successorales, leurs modalités et leurs conséquences : éviter les pièges
- Déterminer les moyens propres à vaincre l'inertie d'un ou plusieurs héritiers
- Connaître les procédures précontentieuses permettant de surmonter un blocage lié à un conflit entre héritiers



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé théorique - rappel des principes
- Mise en situation et cas pratiques
- Support visuel
- Support pédagogique écrit



FORMATEURS

Bertrand DESFOSSE ou Sébastien RICHARD
et Matthieu SEYFERT ou
Coline CADOUOT-ULLIEL
Juristes consultants et Animateur de formation
du CRIDON LYON

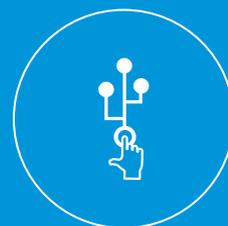


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Collaborateurs

NIVEAU

Initié

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Connaissances de base en
droit des successions



PLUS-VALUE

- Capacité à gérer en autonomie le règlement d'une succession difficile
- Gain de temps et d'énergie dans la levée des obstacles



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **LE RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION (POTENTIELLEMENT) DÉFICITAIRE**

- Rappel des règles d'obligation et de contribution au passif successoral
- Les options successorales

3h30

- mesures conservatoires
- acceptation expresse / acceptation tacite
- acceptation à concurrence de l'actif net
- renonciation et successions vacantes

2 **LE RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION EN PRÉSENCE D'UNE MÉSENTENTE ENTRE HÉRITIERS**

- Le conflit larvé : vaincre l'inertie d'un ou plusieurs héritiers
 - communication des informations et secret professionnel
 - contourner l'inertie (acte pouvant être dressés à la seule requête de certains héritiers)

3h30

- Le conflit ouvert : le précontentieux
 - désignation d'un mandataire successoral
 - voies procédurales propres au droit commun de l'indivision (C. civ., art. 815-5, 815-6 et 815-11)
 - désignation d'un mandataire dans le cadre des opérations de partage amiable